



N° A001/01/DG/MMG/ONGS/2025

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL RELATIF A
L'ACQUISITION D'UN ATELIER DE FORAGE D'EAU ET ACCESSOIRES.**

1. L'Office Nationale Géo-Services (ONGS) obtenu de la part du gouvernement dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer les activités de ladite Office Nationale, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements prévus au titre du marché relatif à l'acquisition d'un atelier de forage d'eau et accessoires.
2. L'Office Nationale Géo-Services sollicite des offres sous pli fermé de la part des soumissionnaires éligibles conformément aux dispositions de l'article 64 du code des marchés publics, pour la fourniture de cet atelier de forage d'eau et accessoires.
3. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de M. Ibrahima Lamizana CONDE, la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Office Nationale Géo-Services (DGGs), Conakry, République de Guinée. Tel. : 00224 622 26 09 02/ 00224 661 76 44 44. Ils peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) complet en langue française à l'adresse mentionnée ci-dessus.
4. Le DAO est obtenu auprès de la PRMP de l'Office Nationale Géo-Services (ONGS), contre le reçu de paiement d'une somme non remboursable de deux millions francs guinéens (2.000.000 fg), répartie comme suit :
 - 50% versés au compte du receveur central du Trésor, sur le N° 41 110 71 à la BCRG ;
 - 30% versés au compte de l'ARMP sur le N° 2011000407 à la BCRG ;
 - 20% versés au compte de l'Autorité Contractante.
5. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le jeudi 28 août 2025 à 10h 00 mn. Elles doivent comprendre une garantie bancaire de soixante-douze millions de francs guinéens (72.000.000 GNF). Elles demeurent valides pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.
6. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.
7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent au siège de l'Office Nationale Géo-Services, Commune de Kaloum, Quartier Alamamyah, dans la salle de réunion, le jeudi 28 août 2025 à 10h 30 mn.
8. Les offres doivent comprendre une redevance de l'Autorité de régulation de 0,60% du montant hors taxes du montant de l'offre au compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics(ARMP) et de

1

l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres.

9. la législation régissant l'appel d'offres est celle de la République de Guinée.



Le Directeur Général

Boubacar CONDE

DIRECTION GENERALE DES GEO-SERVICES/MMG EX-ARREDOR ALMAMIYAH C/KALOUM

TEL ; +224) 622 22 42 90 /622 26 09 02 dg.ongs@mines.gov.gn